

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2021_006

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 février 2021

Nombre
de Conseillers en exercice 15
de Présents 14
de Votants 15

L'an deux mille vingt-et-un et le deux février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

**Demande de subvention au
titre des amendes de police
pour les travaux de voirie du
Grand Chemin de
Champtercier**

Etaient présents : ARENA Antoine, BARDET Michel, HAMOT Christine, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, CARLAVAN Lydie, PAGANI Virginie, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, TURREL Delphine, HEYNDRIKX Kris, GASSEND Christian

Absents :

Excusés :

Procuration de : PAUL Bénédicte par HAMOT Christine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Madame Lydie CARLAVAN, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 26/01/2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'état rétrocède aux communes le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré (article L2334624 du CGCT). La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune. Le conseil Départemental par délibération répartit les sommes octroyées à chaque canton dans le but d'aider au financement d'opérations en lien avec la sécurité des usagers. Les communes de moins de 10 000 habitants peuvent en bénéficier et le taux de subvention maximal est de 50 % HT du montant de l'opération.

Monsieur le Maire propose aux élus de demander une aide au conseil Départemental à hauteur de 50 % pour financer les travaux de voirie du Grand Chemin de Champtercier pour un montant de 42 030.30 € HT.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SOLLICITE une subvention au titre des amendes de police pour un montant de 21 015.15 € représentant 50 % du montant HT des travaux.

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire d'exécuter les dispositions prises.

RF
Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/02/2021
004-210400479-20210202-DE_2021_006-DE

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus

Le Maire,
Antoine ARENA

